

VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 4 MAI 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 4 mai 2026 à compter de 19 h 30.

Sont présent(e)s :

M. Mathieu Payeur, conseiller :	siège n° : 1
Mme Nathalie Girard, conseillère :	siège n° : 2
M. Simon Brochu, conseiller :	siège n° : 3
M. Christopher Astle, conseiller :	siège n° : 4
Mme Sylvie Tremblay-Bouchard, conseillère :	siège n° : 5
Mme Tracy Sim, conseillère :	siège n° : 6

Est aussi présent :

M. Enrique Machado, directeur général greffier-trésorier

Absente, mais assistant en ligne sans pouvoir de vote :

Mme Pascale Geoffroy	Maire
----------------------	-------

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #26-05-085

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **Mme Tracy Sim** et résolu à l'unanimité que l'assemblée ordinaire du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à **19h30**.

11 personnes assistent à la réunion.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION #26-05-086

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 4 MAI 2026

Il est proposé par **Mme Sylvie Tremblay-Bouchard** et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Mot de la mairesse
4. Approbation et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026 et de la séance extraordinaire du 20 avril 2026
5. Administration
 - 5.1 Embauche d'un nouveau directeur général

5.2 Changement de signataire autorisé pour l'institution bancaire

5.3 Modification de mandat pour Frédérick Lee

5.4 Adoption du règlement 26-201 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Métis-sur-Mer

6. Service incendie et sécurité civile

Pas de point à traiter

7. Trésorerie

7.1 Comptes fournisseurs d'avril 2026

7.2 États financiers internes au 30 avril 2026

8. Travaux publics

8.1 Acceptation de soumission pour achat tracteur à pelouse

8.2 Autorisation d'ouverture de postes à la voirie

9. Hygiène du milieu

9.1 Acceptation de soumission pour l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau (PGA-EAU)

9.2 Projet Place des Marronniers : achat de matériaux à Béton Provincial

9.3 Projet Place des Marronniers : achat de matériaux à CMétis

9.4 Projet Place des Marronniers : achat d'une parcelle de terrain appartenant à la Commission scolaire des Phares

9.5 Projet Place des Marronniers : demande d'ouverture d'un prêt temporaire pour le règlement 26-194

10. Urbanisme et développement

10.1 Point de suivis et d'information générale à propos du développement résidentiel de la Place des Marronniers

10.2 Adoption le règlement numéro 26-200 modifiant le règlement numéro 16-98 concernant les nuisances publiques

10.3 Adoption du second projet de règlement numéro 26-196 modifiant le règlement de zonage numéro 08-38

10.4 Demande de dérogation mineure – Lot numéro 5 934 500

10.5 Autorisation de délivrance d'un permis de lotissement pour un nouveau développement du côté est de la rue de l'Église

11. Loisirs, communautaire et culture

11.1 Rapport mensuel des comités :

i. Arrondissement MacNider

ii. Comité des Loisirs

iii. Comité de la salle d'entraînement

iv. Comité de la bibliothèque

v. Comité d'embellissement

vi. Comité du Phare

vii. Comité des petits déjeuners

viii. Club des 50 ans et plus.

11.2 Appui à la demande de financement du projet Scène-Art dans le cadre du Programme d'initiatives culturelles de la MRC de La Mitis

12. Périodes de questions

13. Varia

14. Levée de la séance

3. MOT DE LA MAIRESSE

4. APPROBATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 AVRIL 2026 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2026

RÉSOLUTION #26-05-087

APPROBATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 AVRIL 2026 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2026

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026 et de la séance extraordinaire du 20 avril 2026 (Art. 333, LCV).

Il est proposé par **Mme Tracy Sim** et résolue à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026 et de la séance extraordinaire du 20 avril 2026 soient adoptés.

5. ADMINISTRATION

RÉSOLUTION #26-05-088

5.1 EMBAUCHE D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL GREFFIER-TRÉSORIER

ATTENDU QUE le poste de directeur général est assumé par monsieur Frédérick Lee de façon intérimaire depuis janvier 2026;

ATTENDU QUE les opérations de la Ville de Métis-sur-Mer doivent aller de l'avant;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un directeur général greffier-trésorier de façon permanente et à temps plein;

ATTENDU QU'un appel de candidatures a eu lieu au printemps 2026;

Il est proposé par **Mme Nathalie Girard** et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Métis-sur-Mer nomme monsieur Enrique Machado à titre de directeur général greffier-trésorier;

QUE les conditions de travail de monsieur Machado soient selon un contrat de travail à intervenir entre lui et la Ville de Métis-sur-Mer;

QUE l'entrée en fonction soit effective au 5 mai 2026;

QUE madame Pascale Geoffroy mairesse soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Métis-sur-Mer le contrat de travail et tous documents relatifs à l'embauche de monsieur Machado.

RÉSOLUTION #26-05-089

5.2 CHANGEMENT DE SIGNATAIRE AUTORISÉ POUR L'INSTITUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE les opérations administratives de la ville nécessitent de réaliser des paiements, d'encaisser des comptes de taxes et d'effectuer le paiement des salaires et autres cotisations;

Il est proposé par **M. Mathieu Payeur** et résolu à l'unanimité :

DE nommer monsieur Enrique Machado directeur général à titre de cosignataires des effets bancaires de la Ville de Métis-sur-Mer auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Joli ainsi que pour Desjardins Affaires;

DE nommer monsieur Enrique Machado à titre d'administrateur principal de l'outil « ACCES D'AFFAIRES » auprès de Desjardins;

RÉSOLUTION #26-05-090

5.3 MODIFICATION DE MANDAT POUR FRÉDÉRICK LEE

ATTENDU la nomination de monsieur Enrique Machado au poste de directeur général greffier-trésorier;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer une transition entre monsieur Machado et monsieur Lee pour la passation des dossiers en cours;

Il est proposé par **Mme Sylvie Tremblay-Bouchard** et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer mandate monsieur Frédérick Lee à titre de consultant pour les dossiers suivants :

- Consultant sur demande pour suivi de dossiers et aide-conseil;
- Finaliser le contrat de travail de madame Jessica Bouchard;
- Finaliser la rédaction du contrat de travail de monsieur Enrique Machado;
- Finaliser la rédaction du contrat de travail de madame Mariève Bonneau Champagne.

RÉSOLUTION #26-05-091

5.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT 26-201 PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, RLRQ c. E-15.1.0.1 (ci-après la « LEDMM »), toute ville doit, avant le 1^{er} mai qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élu(e)s révisé;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

ATTENDU QUE le maire suppléant monsieur Simon Brochu mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la ville ou, en sa qualité de membre du conseil de la Ville, d'un autre organisme;

ATTENDU QUE le présent règlement est adopté en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, RLRQ, c. E-15.1.0.1;

Il est proposé par **Mme Tracy Sim** et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte le règlement #26-201 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus.

6. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Pas de point à traiter

7. TRÉSORERIE

RÉSOLUTION #26-05-092

7.1 COMPTES FOURNISSEURS D'AVRIL 2026

Il est proposé par **Mme Tracy Sim** et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles d'avril 2026 pour un montant de 75 412.71 \$, adopte le rapport des salaires qui s'élève à 35 815.36\$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes une fois que ce dernier aura été en mesure de certifier la disponibilité des crédits nécessaires aux paiements.

RÉSOLUTION #26-05-093

7.2 ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 30 AVRIL 2026

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 30 avril 2026 ont été déposés aux membres du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par **M. Mathieu Payeur** et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour avril 2026.

8. TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION #26-05-094

8.1 ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR ACHAT TRACTEUR À PELOUSE

ATTENDU QUE les opérations estivales du département de voirie nécessitent des travaux d'entretien des espaces verts avec, entre autres choses, la tonte des terrains municipaux;

ATTENDU QUE la machinerie actuelle est rendue inutilisable;

ATTENDU QUE les options de sous-traitance ont été analysées et qu'elles s'avèrent trop onéreuses;

ATTENDU QUE des demandes de soumissions pour des tracteurs à pelouse ont été reçues et qu'elles se résument comme suit (prix avant taxes):

JLD-Laguë (John Deer)	21 102.00\$
-----------------------	-------------

Kanatrak Rimouski (Kubota)	16 470.00\$
----------------------------	-------------

Il est proposé par **M. Christopher Astle** et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Métis-sur-Mer accepte la soumission de Kanatrak Rimouski au montant de 16 470.00\$ avant taxes pour l'achat d'un tracteur à pelouse.

RÉSOLUTION #26-05-095

8.2 AUTORISATION D'OUVERTURE DE POSTES À LA VOIRIE

ATTENDU QUE les opérations estivales du département de voirie nécessitent deux équipes de travail de deux hommes chacune où une est affectée à l'aqueduc et l'autre à la voirie;

ATTENDU QUE des démissions survenues au mois de décembre et au mois d'avril ont créé un manque de deux employés;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir ces postes pour le bien des opérations sur le terrain;

Il est proposé par **Mme Sylvie Tremblay-Bouchard** et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Métis-sur-Mer ouvre deux postes d'opérateurs au déneigement/journalier à la voirie;

QUE monsieur Enrique Machado directeur général greffier-trésorier soit en charge de la publication et de la gestion des procédures menant au processus d'entrevue.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

RÉSOLUTION #26-05-096

9.1 ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR L'ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA-EAU)

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a émis l'obligation pour les municipalités qui possèdent des infrastructures en eau d'effectuer un plan de gestion des actifs en eau;

ATTENDU QUE la réalisation de cette obligation apporte des bonifications aux programmes TECQ et PRIMEAU;

Il est proposé par **Mme Nathalie Girard** et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte l'offre du département d'ingénierie et infrastructures de la FQM pour l'élaboration d'un plan de gestion des actifs en eau au montant approximatif de 5 000\$ avant taxes applicables. Ce montant représente des estimations d'honoraires subventionnés;

QUE cette charge sera défrayée par le programme TECQ 2024-2028.

RÉSOLUTION #26-05-097

9.2 PROJET PLACE DES MARRONNIERS : ACHAT DE MATÉRIAUX À BÉTON PROVINCIAL

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur la rue des Marronniers débuteront au cours du mois de juin;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer a convenu de fournir une partie des matériaux nécessaires pour ledit projet;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Béton Provincial a soumis un prix de 65 252.37 \$ avant taxes pour les matériaux.

Il est proposé par **Mme Tracy Sim** et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer d'autoriser l'acquisition des matériaux au montant de 65 252.37 \$ plus taxes à la compagnie Béton Provincial de la succursale de Matane;

QUE cette charge soit imputée au règlement d'emprunt 26-194.

RÉSOLUTION #26-05-098

9.3 PROJET PLACE DES MARRONNIERS : ACHAT DE MATÉRIAUX À CMÉTIS

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur la rue des Marronniers débuteront au cours du mois de juin;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer a convenu de fournir une partie des matériaux nécessaires pour ledit projet;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie CMétis possède des matériaux sur le chantier qui seront utilisés par l'entrepreneur général tel que convenu dans l'appel d'offres à un prix de 43 562.18 \$ avant taxes pour les matériaux.

Il est proposé par **Mme Nathalie Girard** et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise l'acquisition des matériaux au montant de 43 562.18 \$ plus taxes à la CMétis, conditionnellement à que ceux-ci soient utilisés ou aient déjà été utilisés par l'entrepreneur.

QUE cette charge sera défrayée par le règlement d'emprunt 26-194.

RÉSOLUTION #26-05-099

9.4 PROJET PLACE DES MARRONNIERS : ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN APPARTENANT À LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer désire réaliser des travaux d'aqueduc et d'égouts dans le secteur de la place des Marronniers;

CONSIDÉRANT QU'une superficie d'environ 333 mètres carrés de terrain appartenant au CSS des Phares est nécessaire afin de compléter un talus;

Il est proposé par **Mme Sylvie Tremblay-Bouchard** et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Métis-sur-Mer procède à l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant au Centre des services scolaires Phares au montant de 1\$;

QUE M. Enrique Machado, directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer tous les documents afférents à cette transaction.

RÉSOLUTION #26-05-100

9.5 PROJET PLACE DES MARRONNIERS : DEMANDE D'OUVERTURE D'UN PRÊT TEMPORAIRE POUR LE RÈGLEMENT 26-194

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 26-194 au montant de 3 300 000 \$ a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil de la ville de Métis-sur-Mer du 9 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été déposé et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 21 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE les travaux débiteront au mois de juin 2026;

Il est proposé par **Mme Tracy Sim** et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer demande à l'institution financière Desjardins de procéder à l'ouverture d'un emprunt temporaire au montant de 3 300 000 \$.

10. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 POINT DE SUIVIS ET D'INFORMATION GÉNÉRALE À PROPOS DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE LA PLACE DES MARRONNIERS

Début des travaux en juin et mise en place en mai 2026.

RÉSOLUTION #26-05-101

10.2 ADOPTION LE RÈGLEMENT NUMÉRO 26-200 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-98 CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1)* prévoit que toute municipalité locale a compétence en matière de nuisance et que celle-ci peut adopter des règlements relatifs aux nuisances;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire reformuler l'article concernant les sanctions en cas d'infraction au règlement et augmenter le montant des amendes prévues;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion pour le présent règlement a été donné le 7 avril 2026 et qu'un dépôt du projet de règlement a été effectué à la même séance.

Il est proposé par **Mme Sylvie Tremblay-Bouchard** et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte le règlement numéro 26-200 modifiant le règlement numéro 16-98 concernant les nuisances publiques.

RÉSOLUTION #26-05-102

10.3 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 26-196 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 08-38

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps suivant les articles qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire effectuer diverses modifications au règlement de zonage numéro 08-38;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion pour le présent règlement a été donné le 7 avril 2026;

CONSIDÉRANT QU'UN premier projet de règlement a été déposé et adopté le 7 avril 2026;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation a été tenue le 20 avril 2026;

CONSIDÉRANT QU'À la suite de la consultation publique, le conseil ne désire apporter aucun changement au second projet de règlement.

Il est proposé par **Mme Nathalie Girard** et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte le second projet de règlement numéro 26-196 modifiant le règlement de zonage numéro 08-38.

RÉSOLUTION #26-05-104

10.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT NUMÉRO 5 934 500

Le conseil municipal reçoit la demande de dérogation mineure afin de :

(Article 3.6 du Règlement de lotissement numéro 08-39)

Autoriser, sur une même rue, une distance de 17.10 mètres entre les centres de deux intersections contrairement à la réglementation qui prévoit que les centres de deux intersections sur une même rue doivent être à une distance minimum de 60 mètres.

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur une disposition du Règlement de lotissement numéro 08-39 pouvant faire l'objet d'une dérogation;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation est considérée comme mineure dans le contexte;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme numéro 08-37;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation n'augmente pas les risques en matière de santé publique;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la dérogation n'augmente pas les risques en matière de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE les travaux n'ont pas encore commencé et que la bonne foi du demandeur a été établie;

Il est proposé par **Mme Tracy Sim** et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer :

ACCEPTE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommandant à l'unanimité au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure tel que demandée et spécifié dans l'avis public;

ACCEPTE la recommandation du CCU que soit réalisé une étude de circulation dans le secteur de l'intersection rue de l'Église et Place des Marronniers en raison des développements prévus et de l'augmentation potentiel de la circulation le tout, considérant que ce secteur de la rue de l'Église pose déjà des problématiques au niveau de l'aspect sécurité.

RÉSOLUTION #26-05-105

10.5 AUTORISATION DE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE LOTISSEMENT POUR UN NOUVEAU DÉVELOPPEMENT DU CÔTÉ EST DE LA RUE DE L'ÉGLISE

Projet de lotissement, d'aménagement et le tracé d'une nouvelle rue sur le terrain vacant situé du côté est de la rue de l'Église.

ATTENDU QUE les nouveaux terrains prévus sont d'une très grande superficie et situés dans le périmètre urbain;

ATTENDU QUE le secteur est le seul secteur encore non construit du périmètre urbain,

Il est proposé par **Mme Tracy Sim** et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer :

ACCEPTE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'accepter le tracé de rue projeté et le lotissement tel qu'illustré dans la présentation;

ACCEPTE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de s'assurer que le promoteur respect une densité de logement à l'hectare similaire à un secteur desservi du périmètre urbain;

EXIGE QUE soit érigé ou maintenu un écran protecteur entre la nouvelle rue et le derrière des terrains habités sur la rue de l'Église;

QUE le permis de lotissement soit délivré en fonction des exigences suivantes :

1. Que le développement des lots respecte le plan de développement projeté par la Société de développement de l'Est et présenté par ce dernier au CCU et au conseil municipal;
2. Que les travaux relatifs au tracé de rue soient réalisés par le promoteur, à ses frais, puis cédés à la ville par la suite pour la somme de 1\$ afin que la rue soit publique et non privée. Avant d'être cédée à la municipalité, la rue devra être conforme aux normes et aux règlements en vigueur, avec documentation à l'appui. Il est prévu que la rue soit municipalisée d'ici 2030.
3. La municipalité s'engage à offrir les services d'entretien, de déneigement et de collecte des matières résiduelles dans ce développement résidentiel, comme à l'ensemble de son territoire, un fois que la rue sera municipalisée;
4. Qu'un comité multipartite composé des travaux publics, de la sécurité incendie et de l'urbanisme émette des recommandations au promoteur afin que les travaux de tracé de rue soient conformes aux lois, normes et réglementation en vigueur pour pouvoir assurer la santé et la sécurité des futurs occupants du quartier.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 RAPPORT MENSUEL DES COMITÉS :

I. ARRONDISSEMENT MACNIDER

Rien de nouveau.

II. COMITÉ DES LOISIRS

Prochaine activité : Fête Nationale

III. COMITÉ DE LA SALLE D'ENTRAÎNEMENT

Fermeture de la salle le 22-23-24 mai pour réaménagement.

IV. COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

Rien à signaler.

V. COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Rien à signaler.

VI. COMITÉ DU PHARE

Rien à signaler.

VII. COMITÉ DES PETITS DÉJEUNERS

Ils ont ramassé près de 1000\$ et donné 70 déjeuners.

VIII. CLUB DES 50 ANS ET PLUS.

L'AG a eu lieu le 22 avril, 2 nouveaux administrateurs sur 6. Le prochain CA sera le 13 mai. Jeux interclub le 3 juin et clôture des activités le 10 juin.

RÉSOLUTION #26-05-106

11.2 APPUI À LA DEMANDE DE FINANCEMENT DU PROJET SCÈNE-ART DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INITIATIVES CULTURELLES DE LA MRC DE LA MITIS

ATTENDU QUE la MRC de la Mitis a mis en place le programme *initiatives culturelles* afin de soutenir le développement et la vitalité du milieu culturel mitissien;

ATTENDU QUE la Ville de Métis-Sur-Mer reconnaît l'importance de la culture dans l'amélioration de la qualité de vie et la dynamisation de son territoire;

ATTENDU QUE le projet Scène`Art proposé par la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici s'inscrit dans les objectifs du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **M. Mathieu Payeur** et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Métis-Sur-Mer appuie officiellement la demande de financement déposée par la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici auprès de la MRC de la Mitis dans le cadre du programme *Initiatives culturelles*.

QUE la ville s'engage à collaborer à la mise en œuvre du projet selon les modalités convenues avec le demandeur;

QUE le conseil de la ville autorise monsieur Enrique Machado directeur général, à signer pour et au nom de la ville tout document relatif à cette demande;

QU'une copie de la présente résolution sera transmise à la MRC de la Mitis.

12. PÉRIODES DE QUESTIONS

13. VARIA

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION #26-05-107

14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2026

L'ordre du jour étant épuisé, **Mme Tracy Sim** propose que la présente séance soit levée à **21h**.

En signant ce procès-verbal, je signe et scelle toutes les résolutions qu'il contient et je renonce à mon droit de veto. J'atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes du Québec.

Simon Brochu, maire suppléant

Enrique Machado, directeur général greffier-trésorier